

75 MILLIONS D'AMÉRICAINS N'ONT PAS DE RETRAITE

Obama parviendra-t-il à construire une protection sociale efficace ?

Près de cinquante millions d'Américains n'ont pas d'assurance maladie et soixante-quinze millions n'ont pas de retraite. Ce ne sont pas forcément les mêmes ! La remise à plat des deux dossiers est sur la liste des priorités de Barack Obama. Un de ses prédécesseurs, Bill Clinton, de 1993 à 2001, du Parti démocrate lui aussi avait promis de prendre en charge ce dossier et de réduire ces énormes inégalités sociales : il n'avait pas tenu ses promesses et la situation de ces dizaines de millions d'exclus n'avait cessé de se dégrader.

Actuellement, le système de santé américain est écartelé entre deux extrêmes : un système financé par l'impôt pour les personnes âgées et les pauvres et un système d'assurance privée laissé aux excès du marché pour d'autres. Entre les deux, cinquante millions d'exclus. M. Obama estime qu'il faut rompre avec cette politique d'extrêmes, casser la spirale des coûts et renforcer la couverture santé de chaque salarié. Une promesse chiffrée a même été faite : le coût moyen de l'assurance maladie ne doit pas dépasser 2 500 dollars (1 892 euros) par an et par famille. Pour y arriver, le président des Etats-Unis propose d'investir dans les «nouvelles technologies, la prévention et la coordination». Le nouveau système tablerait sur la responsabilité des patients et des médecins, sans ingérence, jugée bureaucratique, des compagnies d'assurances. Si une personne n'a pas d'assurance, ces dernières

seront dans l'obligation de proposer différentes options d'assurance maladie à des prix raisonnables. Une taxe santé sera créée au bénéfice des PME (petites et moyennes entreprises), qui pourront ainsi proposer une couverture à leurs salariés. Une Bourse sera instituée pour créer un comparatif entre les différentes options d'assurance maladie. Les laboratoires pharmaceutiques verront les prix des innovations contingentés et l'usage des génériques généralisé. Les 50 à 60 milliards de dollars de coût supplémentaire seront financés par la suppression de la déduction fiscale instituée par l'ancien président américain, George W. Bush, en faveur des Américains ayant un revenu supérieur à 250 000 dollars par an.

Eviter la réduction du montant des pensions
Pour solvabiliser le système des retraites «pour les cinquante prochaines années», le gouvernement veut augmenter la pension

de base — généralement très faible — assurée par la Sécurité sociale. Pour le second étage des retraites, financé par les entreprises, des systèmes de cotisations automatiques seront mis en place. Si les formules sont simplifiées et la gestion déléguée à une structure nationale ou régionale, la décision de cotiser devient plus simple à prendre. Ces plans suivront les salariés d'un employeur à l'autre et évolueront en fonction des revenus. Les lois sur les faillites seront revues de manière que les salariés qui ont cotisé pour leur retraite deviennent des créanciers de premier rang. Le nouveau président américain a également promis une mesure qui ira droit au cœur des retraités qui, quoique pensionnés, ont vu leur pécule fondre avec la déroutée des fonds de retraite : les possibilités juridiques, pour de tels fonds, de réduire le montant d'une pension de retraite seront fortement limitées. **LSR**

47 millions d'Américains n'ont pas de sécurité sociale...

Les rares hommes politiques qui ont voulu humaniser le système de santé américain s'y sont cassé les dents. Le constat est effarant : les compagnies d'assurances — privées pour la plupart — ne cherchent que le profit et refusent d'assurer les gens qui en ont vraiment besoin. Assureurs et médecins roulent sur l'or quand 47 millions

d'Américains sont sans couverture et risquent la ruine au moindre pépin de santé. Le système est à ce point aberrant qu'un tiers des dépenses se perd dans son fonctionnement administratif ou dans la guerre commerciale, voire juridique que se livrent les assureurs. Soigner les gens est devenu un objectif secondaire.

... Et 82 millions rêvent d'avoir plus de 65 ans !

Une étude, récemment publiée aux Etats-Unis, a décidé de prendre en compte ceux qui ont pu perdre pendant seulement une période de l'année leurs droits à l'assurance maladie. Elle a ainsi mesuré qu'entre

2002 et 2003 un tiers des Américains de moins de 65 ans, soit près de 82 millions de personnes, ont été privés, à un moment ou à un autre, d'assurance maladie, et donc du remboursement de leurs frais médi-

caux pendant une période de plus de six mois au moins. En effet, aux Etats-Unis, l'accès à l'assurance médicale gratuite, le système qui porte le nom de Medicare, est réservé aux personnes de 65 ans et plus.

LA RETRAITE CASNOS AU MENU DU «SOIR RETRAITE» DU 11 FÉVRIER 2009
Non-salariés, à vos plumes !

De nombreux assurés sociaux, non-salariés — en activité ou retraités — affiliés à la Casnos, nous écrivent à propos de leurs droits en matière de retraite, notamment quand il y a cumul avec une pension de retraite au titre du régime des salariés (CNR), puisqu'ils ont eu à exercer pendant leur carrière une activité salariée et une activité non salariée (commerçant, entrepreneur, artisan, etc.). Nous les informons que le «Soir Retraite» du mercredi 11 février 2009 sera exclusivement consacré à cette question, tant du point législatif que réglementaire. Ils peuvent nous écrire, mais uniquement via Internet (vu les délais très courts), à l'adresse électronique suivante: <soiretraite@hotmail.com>. Date limite d'envoi des emails : le dimanche 8 février 2009.

Le Soir d'Algérie - Espace «Retraite», 1, rue Bachir-Attar, place du 1^{er}-Mai, Alger - E.mail : soiretraite@hotmail.com

Courrier des lecteurs



L'Algérie des paradoxes

A propos de la retraite, je vous prie de bien vouloir insérer la présente à l'attention de M. le ministre du Travail. Je vous en remercie par avance. En effet, nous constatons de plus en plus que l'Algérie est un pays de paradoxes. jugez-en vous-mêmes. Des «cadres supérieurs» qui bénéficient en activité de salaires faramineux et de privilèges exorbitants perçoivent à la retraite 100% de leur salaire. S'agissant des retraités à 80%, un ministre disait — rappelez-vous — «les petits doivent se satisfaire de ce qu'ils ont, parce qu'ils ont des enfants qui travaillent», et qui, sous-entendu, constituent une augmentation de leur retraite, parce que les caisses sont vides. Quel paradoxe n'est-ce pas ? Comme si les retraités «cadres supérieurs» à 100% n'avaient pas d'enfants ou alors que ceux-ci ne travaillent pas, «aadjayeb wa gharayeb» !

Or, la logique veut normalement, si normalement il y a, que l'on ramène même les «cadres supérieurs» à 80% comme tout le monde, sinon à moins même, pour combler le déficit dont ils assomment à chaque fois les petits retraités. Autre paradoxe : d'un côté, on déclare que le chômage est réduit, donc qu'il y a plus de cotisants sociaux, d'un autre côté, on revalorise les retraites par tranches, sous prétexte que les caisses de la CNR sont vides et on les bloque pour stresser les petits retraités.

Au moment de verser ces tranches, vous savez qui en bénéficie en priorité ? Ce sont ceux qui ont des connaissances avec le personnel de la CNR. Pour les autres, ce sera ou les pots-de-vin ou rien, walou, «aadjayeb wa gharayeb» ! Ainsi donc pour avoir une retraite à 100%, on court vers la catégorie «cadres supérieurs», ou si l'on y est déjà, on s'accroche. Autrement dit, les riches deviennent plus riches et les pauvres plus pauvres, «aadjayeb wa gharayeb» ! Nous souhaitons que Monsieur le Ministre commence par renoncer à ses 20% et donne l'exemple pour que la CNR se rééquilibre, et qu'il voit les choses «humanitairement» ou «humainement», et enterrer le «complexe du colonisé». Amicalement votre.

AMM. Par crainte de représailles, je vous donne seulement mes initiales, sinon on me bloquera ma retraite.

Mutuelle et retraite complémentaire

Ayant cotisé depuis plus de 38 ans auprès de la mutuelle des finances, prière m'informer si j'ouvre droit à une retraite complémentaire.

A. Bouguerne

RÉPONSE : Qu'est-ce qu'une mutuelle ? Ce terme signifie une forme de prévoyance volontaire par laquelle les membres d'un groupe, moyennant le paiement d'une cotisation, s'assurent réciproquement une protection sociale : en cas de maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès, retraite, etc.

La mutuelle est une société de personnes. Ses représentants sont élus par les adhérents. A la différence des sociétés commerciales, la mutuelle est à but non lucratif. Les objectifs poursuivis par la mutuelle sont la prévoyance, la solidarité et l'entraide. Ces protections ne concernent que la personne humaine et non les biens. La mutuelle garantit l'égalité du traitement et l'absence de sélection. La retraite complémentaire est une des prestations que pourrait prendre en charge une mutuelle, mais seulement si cela est prévu dans le contrat qui lie le mutualiste (l'adhérent) et sa mutuelle. Il faut vous rapprocher de la mutuelle des finances pour savoir si c'est le cas. Pour en savoir plus sur les mutuelles en Algérie, se référer à la loi n° 90-33 du 25 décembre 1990 relative à la mutualité sociale, modifiée et complétée, publiée au Journal officiel n° 56 du 26 décembre 1990, loi qui peut être consultée sur le site Internet du JO <www.joradp.dz>.

Manque d'information chez les retraités de Takritz

Nous demandons à être informés quand il y a une augmentation des pensions, s'il y a un rappel ou une révision, par un relevé de versement CCP, et aussi de préciser à quel opérateur correspond ce versement : nombre de mois, date d'effet du rappel.

Retraités du village de Takritz, 06 036, wilaya de Béjaïa

RÉPONSE : Le petit mot envoyé par ces retraités du village de Takritz étant à peine lisible et presque incompréhensible, nous avons essayé d'en reconstituer le sens. Le problème soulevé est réel : il y a un manque d'informations en direction des retraités au sujet des versements sur leur compte CCP, notamment quand il y a des augmentations de pension, la revalorisation annuelle, ou le bénéfice des rappels.

Non seulement le courrier du CCP leur parvient avec énormément de retard, mais il ne donne aucune explication sur la nature du versement, et la CNR ne fait pas grand-chose dans ce sens. Du coup, les retraités n'ont aucun moyen de vérifier à quoi correspond ce qui leur a été versé, donc impossibilité pour eux de faire valoir leurs droits, si ils ont été lésés. La CNR ne peut-elle pas faire des efforts pour remédier à ce manque flagrant d'information ?

CONDOLÉANCES

Le directeur d'unité Electrolyse de Baba-Ali, Soachlore et l'ensemble du personnel, très touchés par la perte cruelle de leur collègue et ami

Maza Abdelkrim

présentent à toute sa famille leurs condoléances les plus sincères et l'assurent de leur profonde sympathie en cette douloureuse circonstance.

Que Dieu le Tout-Puissant accorde au défunt Sa Sainte Miséricorde et l'accueille en Son Vaste Paradis.

MF28/B1

ÉTUDE NOTARIALE DE TLEMCEN

18, Rue de l'Indépendance
MAITRE BENDIHADJI Tsouria
CONSTITUTION D'UNE ENTREPRISE
UNIPERSONNELLE
À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Aux termes d'un acte reçu en l'étude le 17.01.2009 enregistré, une Eurl a été créée par M. Elhassar Boumediene Ould Boumediene dénommée «Eurl Royale couture» ayant pour objet la fabrication de produits de rubans et tresses, passementerie et tissage. Importation et exportation de matière première de textile de meuble et d'article d'ameublement. Distribution et livraison. Son capital social est de 100.000,00 DA divisé en 100 parts de 1 000,00 DA chacune. Son siège social est à Tlemcen 02, rue Mrah-Djamal. Durée : 99 ans. M. Elhassar Boumediene est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Deux expéditions dudit acte seront déposées au CNRC de Tlemcen.

Pour avis, le notaire

0194/B14

REMERCIEMENTS

Dans l'impossibilité de répondre individuellement à toutes les marques de soutien et de sympathie exprimées à la suite du décès de notre chère mère Mme Vve Kial Messaouda née Melakhessou, décédée le 17.01.2009 et enterrée le 18.01.2009).

Kial Yahia (Mouley), Farouk (Lazhar), Mohamed, Djamel (Salah) et Mourad (Khlifa) remercient tous ceux et celles de Batna, Alger, Constantine, Aïn M'lila, Barika, Oran, Mascara, Paris, Strasbourg, Marseille, et Montpellier, qui ont compati à leur douleur et qui les ont soutenus dans ces moments difficiles à surmonter cette dure épreuve, tout en les priant de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

«A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons».

30421/B3

ANNIVERSAIRE

A notre très chère petite princesse Terkhache Amira, le 24.01.2009 tu souffles ta première bougie.

En cet heureux événement, ta maman Hakima, ton papa Momo, Wassim, Yanis te souhaitent une longue vie pleine de réussite et de bonheur

joyeux anniversaire.
A tes 100 ans incha Allah.
Gros bisous Miron.